

## **Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis N° 03-2025**

sollicitant un crédit de CHF 308'000.- destiné à la mise en séparatif d'un tronçon  
de l'avenue de Floréal

**Au Conseil communal  
De et A  
1008 Prilly**

Prilly le, 25 février 2025

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

### **1. Composition et fonctionnement de la commission**

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 03-2025 s'est réunie à Castelmont, le mardi 25 février 2025 de 18h15 à 19h20, dans la composition suivante :

- M. Giovanni BATTAGLIA, PLR
- M. Tony CAPUANO, PLR
- M. Fabien-Thierry DEILLON, UDC rapporteur provisoire et confirmé
- M. Florent HEROGUEL, VER
- Mme Geneviève NOSEDA GUIGNARD, PSIG, présidente provisoire et confirmée
- Mme Marianne SEPPEY, LCVL
- Vincent ZODOGOME, PSIG

Après un tour de table demandé par la présidente provisoire, les commissaires confirment la présidente et le rapporteur provisoires dans leurs rôles respectifs.

La Municipalité est représentée par :

- Mme Rebecca Joly, Conseillère Municipale accompagnée de
- M. Grégoire Romailer, chef de projet du service des infrastructures et des espaces publics.

## 2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Mme la Municipale précise qu'il s'agit de travaux d'opportunité. L'avenue de Floréal est victime d'une fuite d'eau potable. La conduite a été remplacée. C'est l'occasion de profiter de la remise en état de la route, pour mettre en place le séparatif sur le tronçon qui a été creusé.

Suite à cette présentation, les questions suivantes sont posées par les commissaires :

*Q. Page 7 : Est-ce qu'il s'agit d'un crédit d'ouvrage ?*

R. Oui c'est le présent préavis. Il est indiqué mars parce que la séance du Conseil aura lieu en mars.

*Q. Combien de KM de séparatif reste-t-il à faire sur notre commune ?*

R. L'administration est en train de chiffrer les distances équipées et celles qui restent à équiper. Les autres communes sont plus avancées que nous. Notre stratégie n'est pas d'aller vite. Nous favorisons les travaux d'opportunité. Quelques exemples sont énumérés. Cette manière de faire est moins rapide. Il faudra se décider si nous poursuivons ainsi ou si nous passons à un rythme plus élevé. Les informations concernant les KM seront communiquées ultérieurement.

Aujourd'hui, à part le ruisseau de Broye, toutes les eaux collectées vont à la STEP. Le galicien va au Flon et le Flon va à la STEP. A terme tout ira dans la galerie de Broye. Seulement environ 5% du réseau de Prilly est en séparatif aujourd'hui.

*Q. Est-ce que finalement nous ne réalisons pas des travaux trop tôt. Les tuyaux ne seront-ils pas fichus avant que le séparatif soit effectif.*

R. Non les tuyaux ont une durée de vie de plus de 80 ans, et si nécessaire on peut les réparer.

*Q. Quand la galerie de Broye sera-t-elle effective ?*

R. Difficile de le dire. Cela va probablement aller «assez vite». Ce sont des grosses procédures. Disons ... entre 5 et 10 ans. Les galeries sont percées à l'aide d'un tunnelier.

*Q. A-t-on une idée du budget total ?*

R. C'est actuellement en calcul. On peut imaginer être plus proche de 100 millions que de 10 millions.

*Q. Y aura-t-il des bassins de rétention à Prilly ?*

R. Non, les tuyaux sont dimensionnés pour tout absorber.

*Q. Y a-t-il un système de filtrage ?*

R. Non, c'est l'eau qui est considérée comme propre ou non. Il y a des dépotoirs. La grosse galerie du Canton, dirigera l'eau lors de petit débit à la STEP. Il y a un peu partout des sacs qui sont vidés périodiquement.

*Q. Est-ce qu'une subvention est possible ?*

R. Non, Prilly paie à la STEP en fonction des volumes d'eau livrés.

*Q. Quel est l'impact de ces travaux pour la population et pour la circulation ? La population a-t-elle été informée ?*

R. L'information sera faite par Lausanne qui est responsable des travaux.

Travaux par demi-route. Il y aura du bruit et de la poussière. Probablement 8 semaines en juillet et août. Beaucoup de travaux sont prévus sur notre commune; il est déconseillé de rouler en voiture cet été à Prilly. Le nouveau chargé de communication sera mis à contribution.

*Q. Y a t il une planification des prochains travaux ?*

R. Il y aura des travaux d'opportunité, une interruption du LEB est prévue et en 2026 un crédit d'étude est agendé.

*Q. Combien économisons-nous en ne faisant pas le tapis ?*

R. Il est difficile à chiffrer l'économie.

*Q. Si nous faisons des travaux plus conséquents, faisons-nous une économie d'échelle ?*

R. Non, car c'est la même entreprise qui intervient que pour le service des eaux. Ça n'est pas la même situation que pour des travaux de l'ampleur du BHNS.

*Q. RIBI est un bureau d'ingénieurs. Que font-ils ?*

R. C'est un bureau d'ingénieurs hydrauliciens qui font les plans, calculent les tubes et préparent les soumissions. La commune choisit à qui envoyer des demandes de soumission. Les entreprises font des offres et sur une base de critère, la Commune choisit les entreprises.

*Q. Est-ce qu'en fin d'année on reçoit beaucoup de bouteilles de la part des entreprises ?*

R. De moins en moins.

*Q. Que se passe-t-il pour les riverains ?*

R. Les propriétaires riverains ont 2 ans pour se raccorder au séparatif.

*Q. Quel est le % de fuites sur le réseau d'eau potable ?*

R. C'est Lausanne qui distribue. On sait qu'il y a des micro-fuites, mais le chiffre n'est pas connu des intervenants.

*Q. Comment savez-vous ce qui est prévu pour vous coordonner ?*

R. Il y a un vieux système hébergé par Lausanne.

*Q. Et si le préavis est refusé ?*

R. La Municipalité revient dans une année avec un préavis de CHF 30'000.- plus cher car il faudra refaire le tapis.

### **3. Délibérations et amendements**

Un-e commissaire souligne la qualité du préavis et se dit satisfait-e des réponses apportées par Mme la Municipale et M. Romailleur. Nous sommes dans l'attente que la Municipalité communique sur le plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Un-e commissaire regrette qu'on ne puisse pas nous dire avec des chiffres les économies réalisées par les travaux d'opportunité. Ou par exemple lorsque l'on profite de l'interruption du LEB. Il faut aussi tenir compte des nuisances. Le préavis est bien fait est les interventions sont réfléchies.

Un-e commissaire pense qu'il faut faire confiance et la stratégie de réalisation paraît bonne. Tôt ou tard, il faut réaliser ces travaux.

#### **4. Vote final**

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La Présidente lève la séance à 19h20.

#### **5. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

##### **Le Conseil communal de Prilly**

- Vu le préavis municipal n°03-2025,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

##### **Décide**

1. d'octroyer un crédit de CHF 308'000.-- destiné aux travaux de mise en séparatif d'un tronçon d'environ 70 m de l'avenue de Floréal;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
4. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 9'700.-- dès 2025.

##### **Au nom de la commission :**

la Présidente

Geneviève NOSEDA GUIGNARD

le rapporteur

Fabien-Thierry DEILLON